

17 JUIL. 2006



**Direction de
l'administration
générale**

**Service du Personnel
Et des Affaires
Sociales**

Affaire suivie par
Madeleine ANGLARD
poste
01.40.15.32.10

Références
SPAS/BAS

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone 01 40 15 80 00
Télécopie 01 40 15 80 02

Le ministre de la culture et de la
communication

à

Mesdames et Messieurs les directeurs et
délégués
Mesdames et Messieurs les directeurs
régionaux des affaires culturelles
Mesdames et Messieurs les directeurs des
écoles d'architecture
Mesdames et Messieurs les Chefs des
Services Départementaux de l'architecture
S/C de Mesdames et Messieurs les Préfets
de Région
Mesdames et Messieurs les Préfets de
Département
Mesdames et Messieurs les présidents et
directeurs des établissements Publics

Objet : Prise en charge des problèmes liés à l'alcool

Lors du CHS ministériel du 17 mai dernier, la question de la prise en charge des problèmes liés à l'alcool a été débattue.

Vous trouverez ci-joint deux documents sur ce sujet qui ont été actualisés et validés par le CHS ministériel. Le premier définit la pathologie alcoolique et le second, la charte alcool, propose une stratégie pour prévenir et faire face aux risques et conséquences individuels et collectifs liés à la consommation de boissons alcoolisées et entrent pleinement dans la politique de prévention du ministère à ce sujet.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à la mise en œuvre des préconisations de cette charte et de veiller à ce qu'elles soient respectées.

Le Chef du service du personnel
et des affaires sociales

Olivier NOËL